

testament

Par **turbin**, le **23/10/2005** à **08:56**

Bonjour,

Je suis traductrice et il m'a été demandé de traduire un testament rédigé en espagnol. Pour m'aider j'aurais besoin soit d'exemples de testaments français soit d'un glossaire ou d'un dictionnaire des termes spécifiques aux testaments.

Merci idea not found or type unknown

Par **jeeecy**, le **25/10/2005** à **14:46**

Bonjour

je ne sais pas si un tel dictionnaire existe

toutefois un dictionnaire de droit prive devrait faire l'affaire

pour des modeles de testament je ne sais pas si cela te servira a grand chose car chaque testament est a priori unique et aucune forme et contenu n'est impose...

Par **aguidos**, le **29/10/2005** à **13:02**

Il faut simplement que la personne donne ses intentions, mais des "techniques" juridiques ne sont pas forcément nécessaires, pour une application en FRANCE.

J'insiste sur ce fait.

Le testateur peut tout simplement indiquer :

je souhaite leguer a mon deces ceci a telle personne (nom prénom, lien de parenté, adresse).

Je souhaite desheriter telle personne (hormis les enfants ou parents).

Aucune forme n'est nécessaire, mais le début du testament peut etre celui ci :

Je soussigné UN TEL (nom prénom, adresse, date et lieu de naissance), certifie etre en pleine possession demes moyens, et désire qu'a mon décès.....

Et une date, lieu et signature et ca roule.

Attention, si le testament concerne le conjoint des regles spécifiques s'appliquent, notamment sur le fonds et sur la forme.

Par **turbin**, le **13/11/2005** à **20:38**

c'est justement sur la forme que je ne suis pas experte et que cette traduction de testament d'une amie catalane me pose problème. J'ai fait une traduction littérale mais je sens bien que le vocabulaire spécialisé me manque pour lui rendre un document de "droit".

Par **turbin**, le **13/11/2005** à **20:45**

je précise que le document original datant de 1920 est déjà rédigé en catalan et que mon amie me demande de lui traduire en français

Par **germier**, le **15/11/2005** à **20:31**

le Catalan n'est pas de L'Espagnol
l'le burro n'est pas un toro

Par **turbin**, le **16/11/2005** à **21:47**

initialement il m'avait été demandé si je pouvais traduire un document juridique espagnol. Il s'est avéré en en prenant connaissance qu'il s'agissait d'un testament rédigé non pas en castillan mais en catalan. Je suis traductrice du castillan, du catalan et de l'anglais vers le français. Ceci dit ce n'est pas là le centre d'intérêt de ma démarche dans ce forum spécialisé en droit.

J'ai fait une traduction littérale mais elle mérite d'être "affinée" selon le vocabulaire adéquate.

Par **turbin**, le **20/11/2005** à **13:19**

Voici les points réstés litigieux dans leur traduction selon moi :

Au numéro x, commune x, arrondissement notarial (circonscription notariale ?)de x, Ordre (Chambre ?) des Baléares, le vingt janvier mille neuf cent vingt

Cependant, attendu qu'il se trouve en danger imminent de mort (in articulo mortis imminent ?), aux dires de l'assistance qui se réfère au diagnostic médical

Il nomme exécuteur (exécutrice ?) testamentaire l'héritière qu'il désignera.

Il déclare être le fils des conjoints x et z, tous deux décédés, et avoir eu de son mariage avec xl deux filles, xx et xxx, pour qui il institue la quotité légale qui leur revient (la réserve

héréditaire ?).

Et pour le reste de ses biens et droits présents et futurs (pour la quotité disponible, biens et droits ?), il nomme héritière universelle, propriétaire, libre d'en disposer (?), son épouse susnommée x avec substitution vulgaire en faveur de leurs filles suscitées ou de leurs descendants in stirpes

Puis, moi, notaire, certifie ce qui suit (dont acte par moi, notaire ?) : ce testament a été fait et toutes les formalités légales ont été exécutées en un seul acte ...

Qu'en pensez-vous? Merci

Par **germier**, le **20/11/2005** à **22:10**

désolé, mais comme tu t'es présentée comme tradictrice d'espagnol et non de catalan.... toro o buro

n°x je ne sais pas ce que cela veut dire : une adresse sans doute

circonscription notarial : cela n'existe pas en France : un notaire français ayant compétence sur tout le territoire national, le terme plus correct serait notaire à la résidence de x et je me demande si le [b:k2obajqn]notaire[/b:k2obajqn] espagnol - ou catalan est identique au notaire français: s'il a un monopole

en France il y a un Ordre des Notaire et des Chambres de notaires

personnelement je préfère exécuteur qu exécitrice: en espagnol et autant que je sache en catalan ,il y a le masculin et le féminin

et n'en rajoute pas : il est écrit la quotité légale qui leur revient ? oui ou non

il ne t'appartient d'interpréter

Autre chose ,le régime commun,légal matrimonial des catalans est le regime de la séparation de biens, si je suis bien informé